



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CHSCT MINISTÉRIEL
TRAVAIL EMPLOI DU 20 AVRIL 2020
EN AUDIOCONFÉRENCE**

Le CHSCT Ministériel Travail Emploi a été boycotté par certaines organisations syndicales après lecture de leur déclaration préalable.

L'UNSA ITEFA et le SYNTEF CFDT ont lu une déclaration liminaire commune et souhaité participer aux discussions sur les conditions de travail des agents du ministère dans cette période particulière et inédite.

Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux, a pris acte de la décision de retrait de certaines organisations syndicales avec regret, compte tenu des points importants inscrits à l'ordre du jour impactant les conditions de travail des agents du ministère :

- 1. Point de situation globale ;
- 2. Point d'étape sur les PCA et DUER ;
- 3. Levée de confinement : première discussion prospective ;
- 4. Modalités d'organisation et charges de travail (services, activité partielle et renseignements) ;
- 5. Mesures de protection des agents de contrôle et des services informatiques et notamment les notes DGT ;
- 6. Questions diverses.

En conséquence, la réunion se poursuit sous le format d'un groupe de discussion.

Le Dr Williams JOSSE, Chef du département QVT/ Médecine de prévention, santé et sécurité au travail, présente le tableau de « reporting au 1^{er} avril » synthétisant la remontée hebdomadaire des Direccte et Dieccte sur la répartition des agents assurant des missions essentielles à distance, des missions essentielles en présentiel, des missions non essentielles à distance, en ASA, et le nombre d'agents victimes du Covid 19.

L'UNSA ITEFA signale le fait que les chiffres des Pays de la Loire sont erronés et apporte les corrections en lien avec le PCA.

Une grande hétérogénéité se dégage de l'organisation du travail au sein des Direccte et des Dieccte :

- ◇ En matière d'exercice des missions essentielles à distance qui s'établissait à 50% majoritairement, voire 60% en Centre Val de Loire mais à 20% en Bretagne et 10% en Martinique.
- ◇ Sur les missions essentielles exercées en présentiel, une majorité se dégage à 5% bien que certaines directions atteignent le taux de 10% des agents.

- ◇ En ce qui concerne les missions non essentielles à distance, si les Pays de la Loire, la Bretagne et la Martinique sont à 70%, PACA et BFC sont à 50%, mais ARA, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et IDF sont entre 20 et 30% et Grand Est, Corse et Guadeloupe enregistrent moins de 20% de l'effectif.
- ◇ Sur le nombre d'agents en ASA, si Mayotte est à 33,3%, le Centre Val de Loire est à 2,2 %, la Normandie à 7,5 %, la Réunion à 9%, IDF et Hauts de France Guadeloupe et Occitanie, à plus de 20%.

L'UNSA ITEFA fait remarquer, sur le nombre d'agents atteints du Covid 19, que les chiffres remontés à la DRH par les Direccte ne sont pas identiques à ceux communiqués aux CHSCT régionaux.

Williams JOSSE précise que les chiffres sont communiqués à la DRH le jeudi et qu'ils doivent correspondre à la situation hebdomadaire et pas à un cumul afin de permettre d'évaluer l'évolution des organisations de travail et les nombre d'agents infectés hebdomadairement. Un rappel sera adressé aux services pour éviter la remontée de cumulés. Une vérification sera opérée sur les chiffres des Pays de la Loire.

Williams JOSSE insiste, une fois encore, sur le respect des gestes barrières, qui devront être observés plus strictement encore pendant la période de déconfinement et après.

La CFDT regrette cette disparité entre les régions, déjà signalée, qui perdure et l'obligation imposée aux RUC d'être présents sur les sites alors que la consigne généralisée est : le télétravail.

Le DRH rappelle qu'il organise trois fois par semaine une audioconférence avec les Direccte/Dieccte et que la consigne est répétée. Il précise que la DRH doit veiller et plus étroitement encore dans la perspective du déconfinement progressif, à l'accompagnement des services dans la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité et le renforcement du télétravail afin d'éviter une seconde vague de Covid-19.

Pour **L'UNSA ITEFA**, un changement de mentalité doit s'opérer pour que le télétravail soit accepté par le chef de service dans une totale confiance, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

La CFDT ajoute qu'il faut désormais sortir de la suspicion qui entoure le télétravail.

Le DRH souligne que les choses seront différentes de ce qu'elles furent et que nécessité faisant loi, il faudra donner plus d'autonomie, de responsabilité et faire confiance aux agents. Les modes de management devront être rénovés, réformés et les survivances s'autodétruiront.

Williams JOSSE précise qu'un questionnaire sur l'activité des agents en période de confinement est en cours de validation et sera adressé à 400 agents afin d'établir un baromètre sur leur ressenti et second questionnaire suivra sur le même échantillon pour un baromètre flash qui permettra de travailler sur la QVT des nouvelles organisations du travail.

L'UNSA ITEFA attire l'attention, plus particulièrement, sur les agents mis en ASA, qui se sentent mis à l'écart et souhaite une particulière bienveillance face à ce sentiment d'abandon afin d'éviter le développement de RPS. Elle souhaite que les agents bénéficient d'une formation au télétravail pour contrer les tentations d'un retour prématuré sur site pour retrouver un collectif de travail perdu. Certains agents en télétravail se sentent abandonnés, ne pouvant évoquer leurs difficultés avec leur chef de service.

Le DRH précise qu'une vigilance particulière sera observée à l'égard de ces agents. Des fiches ont été communiquées sur la gestion des RPS, le management du télétravail et un projet de plan de retour progressif est en cours de validation au secrétaire général MAS.

En matière de masques, Williams JOSSE précise qu'une fiche pour les activités de contrôle est en cours de validation et prévoit le kit de prévention qui doit être mis à la disposition des agents comprenant du gel hydro alcoolique, des lingettes, un masque. Les masques sanitaires de catégorie 1 ont été commandés et sont en cours de distribution. La distribution est pilotée au niveau du secrétariat général.

L'UNSA ITEFA rappelle que les agents de contrôle ont aussi pour mission le contrôle des scieries –poussières de bois (FFP3)-, l'amiante, le plomb, les produits chimiques et ont donc besoin de masques spécifiques. Un état des lieux s'impose auprès de toutes les Direccte/Dieccte car les masques FFP2 ont été donnés, pour la plupart, au personnel soignant prioritaire actuellement. Un stock devra être constitué pour la sécurité des agents de contrôle dans le cadre de leurs missions générales.

Williams JOSSE précise que les autorités sanitaires évaluent la protection des masques de catégorie 1 à 95% pour le COVID 19.

Pour les missions spécifiques des agents de contrôle, un travail est actuellement en cours avec la DGT sur les missions, les fonctions et l'éducation aux risques. Différents types de masques sont nécessaires en fonction du type de risque et de la diversité des interventions ; un état des lieux des EPI sera réalisé globalement, un bilan et une programmation seront établis afin d'éviter un flux trop tendu dans les services.

Le DRH, sur la question des congés et des RTT, rappelle qu'il s'agit d'une décision interministérielle liée à l'Ordonnance. Les dispositions de l'ordonnance seront déclinées en consignes précises pour l'administration centrale et les services déconcentrés. Dans le cadre de ce confinement qui a mis à rude épreuve le psychisme des agents, il paraît nécessaire qu'ils bénéficient d'une période de repos.

L'UNSA ITEFA attire l'attention sur les agents qui ont œuvré pour que 800 000 entreprises et 9 Millions de salariés puissent bénéficier de la mesure du chômage partiel. Ces agents doivent bénéficier d'une reconnaissance toute particulière.

Le DRH reconnaît le travail réalisé en matière de chômage partiel et rappelle que la ministre du travail partage ce constat, les agents mobilisés sur cette mesure feront l'objet d'une attention particulière.

Il remercie les participants pour cet échange. La séance est levée à 18 h.